



**PROCES-VERBAL DU CONSEIL COMMUNAL**  
**SEANCE DU 27 NOVEMBRE 2015**

Présents M. FERSINI, Bourgmestre-Président;  
: MM. OZEN, GRENIER, BANCU, GEERAERTS, TAVERNINI, Echevins;  
MM. VALENTIN, DAUVIN, MARIQUE, CHARLIER, STANDAERT, GROLAUX, TROTTA,  
SMOLDERS, BERDOYES, MAHIEU, HUCQ, KAYA, AZZAZ, MEDINA-MERCHAN,  
SIDIS, Conseillers;  
D. STAMPART, Directeur Général;

Monsieur FERSINI, Bourgmestre, ouvre la séance à 19 h 00, il excuse Monsieur GROLAUX, Conseiller ENSEMBLE et MEDINA-MERCHAN, Conseiller PS.

Aucun point supplémentaire n'étant demandé, l'ordre du jour reste tel qu'il est.

Une minute de silence est observée en mémoire des victimes des attentats du 13 novembre 2015 survenus en France. Il évoque l'organisation d'une petite cérémonie le lundi précédent, à laquelle ont été conviés les conseillers.

---

**SEANCE PUBLIQUE**

**1. -1.842.073.521.1/2015 - CPAS - MODIFICATIONS BUDGETAIRES N°1 - EXERCICE 2015 - POUR DECISION.-**

Monsieur VALENTIN, Président du Conseil de l'Action Sociale, donne les explications. La MB a été approuvée à l'unanimité. Aucune contribution financière supplémentaire de la Commune, un fonds de réserve de 225 000€. Suite à l'avis de la DF, je peux répondre aux questions éventuelles ajoute t il

Aucune question n'est posée

Monsieur MARIQUE, Conseiller MR, demande la parole. Il rappelle le débat sur le compte, et constate que cette MB le confirme. Il se réjouit de la bonne gestion du CPAS.

Le point est admis à l'unanimité.

Voir délibération – folio

**2. 1.851.12 - PERSONNEL ENSEIGNANT – APPEL AUX CANDIDAT(E)S POUR L'ADMISSION AU STAGE DANS UNE FONCTION DE DIRECTEUR/TRICE A L' ECOLE FONDAMENTALE COMMUNALE A D'AISEAU-PRESLES (ROSELIES-FUTUR SIMPLE) - POUR INFORMATION.-**

Madame GEERAERTS, Echevine, donne les explications.

Le point est admis à l'unanimité.

Voir délibération – folio

**3. -1.842 – INTERCOMMUNALE – ISPPC – ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE DU 17 DECEMBRE 2015 – POUR DECISION**

Monsieur FERSINI, Bourgmestre, donne les explications.

Le point est admis à l'unanimité.

Voir délibération – folio



- 4. -1.824.112 – INTERCOMMUNALE – ORES ASSETS – ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DU 18 DECEMBRE 2015 - POUR DECISION**  
Monsieur FERSINI, Bourgmestre, donne les explications.  
Le point est admis à l'unanimité.  
Voir délibération – folio
- 5. -1.82 – INTERCOMMUNALE – IGRETEC – ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DU 16 DECEMBRE 2015 - POUR DECISION**  
Monsieur FERSINI, Bourgmestre, donne les explications.  
Le point est admis à l'unanimité.  
Voir délibération – folio
- 6. -1.824.112 – INTERCOMMUNALE – IPFH – ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DU 16 DECEMBRE 2015 - POUR DECISION**  
Monsieur FERSINI, Bourgmestre, donne les explications.  
Le point est admis à l'unanimité.  
Voir délibération – folio
- 7. -1.82 – INTERCOMMUNALE – IDEFIN – ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE ET ORDINAIRE DU 16 DECEMBRE 2015 – POUR DECISION**  
Monsieur FERSINI, Bourgmestre, donne les explications.  
Le point est admis à l'unanimité.  
Voir délibération – folio
- 8. -1.811.122.53 - ARRETES DU BOURGMESTRE ET ORDONNANCES DU COLLEGE COMMUNAL - POUR INFORMATION**  
Monsieur FERSINI, Bourgmestre, donne les explications.  
Le Conseil en prend information.  
Voir délibération – folio
- 9. -1.75 - REGLEMENT GENERAL DE POLICE - SANCTIONS ADMINISTRATIVES - DESIGNATION D'UN FONCTIONNAIRE PROVINCIAL EN QUALITE DE FONCTIONNAIRE SANCTIONNATEUR - POUR DECISION**  
Monsieur FERSINI, Bourgmestre, donne les explications.  
Monsieur MARIQUE, Chef de groupe MR, demande s'il y a un choix ou si les trois peuvent être désignés.  
Le Directeur général précise que c'est le cas, les trois peuvent ainsi être chargés du suivi de nos constats. Il importe au nom de l'autonomie communale de les intégrer dans nos personnes ressources propres.  
Madame MAHIEU, Conseillère Ensemble, déclare qu'en raison de sa proximité professionnelle avec l'une des candidates, elle s'abstient au nom de ses engagements déontologiques en tant qu'avocate.  
Monsieur Philippe de SURAY, Mesdames Laetitia PALLEVA et Madame Véronique DEBAILLE obtiennent 18 OUI et 1 abstention et sont désignés en qualité de Fonctionnaire Sanctionnateur Provincial en matière de sanctions administratives communales relatives aux infractions du Règlement Général de Police Communal.  
Voir délibération – folio
- 10. -2.071.34 - ADMINISTRATION GENERALE – DRAPEAU ET SCEAU DE LA COMMUNE D'AISEAU-PRESLES – DEMANDE DE RECONNAISSANCE – AVIS DU CONSEIL**



### **D'HERALDIQUE ET DE VEXILLOLOGIE - POUR DECISION**

Messieurs FERSINI, Bourgmestre et STAMPART, Directeur Général, donnent les explications.

Monsieur HUCQ, Conseiller ENSEMBLE, s'interroge sur le sens précis de "vexillologique".

Madame OZEN, répond qu'il s'agit en fait de la science des drapeaux.

Le point est admis à l'unanimité.

Voir délibération – folio

### **11. 2.073.515.12 – ENERGIE – BÂTIMENTS COMMUNAUX – ADMINISTRATION GÉNÉRALE – FOURNITURE ET POSE DE PROTECTIONS SOLAIRES. A). PRINCIPE – POUR DÉCISION B). CAHIER SPÉCIAL DES CHARGES – POUR APPROBATION C). MODE DE PASSATION DE MARCHÉ – POUR DÉTERMINATION.**

Monsieur FERSINI, Bourgmestre, donne les explications.

Le point est admis à l'unanimité.

Voir délibération – folio

### **12. 1.777.81 - SCHÉMA DE STRUCTURE COMMUNAL & RÉGLEMENT COMMUNAL D'URBANISME - CLÔTURE DE LA MISSION D'AUTEUR DE PROJET AMENAGEMENT SC - POUR DÉCISION**

Messieurs FERSINI, Bourgmestre et STAMPART, Directeur Général, donnent les explications. Un rétroacte des négociations est établi par ce dernier qui précise qu'en plus des frais sont ajoutés. Il rappelle la raison des retards : coupure, retard de la région, changement de législation. mais le SSC est utile déjà dans le travail quotidien.

Monsieur MARIQUE, Conseiller MR, demande ce que signifie le non recours à l'arbitrage.

Le DG expose le contexte contractuel.

Monsieur HUCQ, Conseiller Ensemble, demande

Monsieur MARIQUE, Conseiller MR, reconnaît les difficultés de gestion du dossier. Il s'interroge sur le délais entre certaines étapes peu inexplicable. Il se fait confirmer que les remarques du Fonctionnaire délégué n'ont pas été suivie. Donc on travaille sur la première version votée. (la chose est confirmée). Quel sera le suivi, si l'on met fin à la mission? Prévoit-on quelque chose? Est-ce que ce travail vaut ce qui a été payé?

Le DG répond : le schéma de structure tel qu'il a été présenté a été adopté en 2003. Donc la société a rempli sa mission. Face aux problèmes (entre 2003 et 2008), la RW demande de revoir. Avenant voté, ce que vous liquidez aujourd'hui. Ce qui manque ou qui n'est plus d'actualités ce sont les données qui servirait à fonder les stratégies de développement local et qui sont obsolètes, comme la motivation formelle liée aux mutations décrétales. Le Schéma, lui, sert quotidiennement au service, la chose est avérée. Donc le projet a une utilité réelle en l'état. Le Conseiller MR se déclare satisfait des explications.

Le point est admis à l'unanimité.

Voir délibération – folio

### **13. -1.857.073.521.1/2015 - FABRIQUE D EGLISE SAINT REMY A PRESLES - MODIFICATION BUDGETAIRE N°2 - EXERCICE 2015 - POUR APPROBATION**

Monsieur GRENIER, Echevin, donne les explications.

Le point est admis par 14 oui et 5 abstentions (Mr FERSINI, Mme OZEN, Mrs TAVERNINI, DAUVIN et STANDAERT).

Voir délibération – folio



**14. -1.857.073.521.1/2015 - FABRIQUE D EGLISE SAINTE MARIE D OIGNIES A AISEAU - MODIFICATION BUDGETAIRE N°1 - EXERCICE 2015 - POUR APPROBATION**

Monsieur GRENIER, Echevin, donne les explications.

Le point est admis par 14 oui et 5 abstentions (Mr FERSINI, Mme OZEN, Mrs TAVERNINI, DAUVIN et STANDAERT).

Voir délibération – folio

**15. -1.857.073.521.1/2015 - FABRIQUE D EGLISE SAINT MARTIN A AISEAU - MODIFICATION BUDGETAIRE N°1 - EXERCICE 2015 - POUR APPROBATION**

Monsieur GRENIER, Echevin, donne les explications.

Le point est admis par 14 oui et 5 abstentions (Mr FERSINI, Mme OZEN, Mrs TAVERNINI, DAUVIN et STANDAERT).

Voir délibération – folio

**16. -1.842.075.1.074.13 - MEMBRE DU CONSEIL DE L'ACTION SOCIALE - PERTE D'UNE CONDITION D'ELIGIBILITE - POUR INFORMATION**

Monsieur VALENTIN, Président du Conseil de l'Action Sociale, donne les explications.

Monsieur CHARLIER, Chef de groupe Ensemble, demande qui va inscrire le point pour désigner le ou la remplaçante. S'il faut que le groupe introduise, puisqu'aujourd'hui ce n'est pas à l'ordre du jour.

Le DG, sur information reçue de son assistante en séance, précise que l'enquête de domicile est en cours, et qu'une réponse est attendu de l'intéressée. Si elle ne réagit pas ou admet sa mutation d'inscription hors de l'entité, le Conseil sera à même de désigner un autre conseiller AS. Le point sera alors proposé au vote.

Le Conseil Communal en prend information.

Voir délibération – folio

**17. -1.777.614 – INTERCOMMUNALE – ICDI – ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ET EXTRAORDINAIRE DU 16 DECEMBRE 2015 – POUR DECISION**

Monsieur FERSINI, Bourgmestre, donne les explications.

Monsieur MARIQUE, Conseiller MR, signale que sur les points 1,2,4 et 5 il n'y a pas de problème mais demande un vote séparé pour les points 3 (plan stratégique) et 6 (modifications statutaires). Le plan stratégique a été sanctionné précédemment d'une abstention par le Conseil. Peut-on approuver un bilan du plan stratégique dans ces conditions? De plus, on constate que pour tout ce qui écarte des déchets de l'incinération, les actions décidées sont à l'avance. Pour les statuts, beaucoup d'éléments formels normaux, mais on demande une prolongation jusqu'en 2045. Or, cela est en contradiction avec tout ce qui a été dit. Non seulement la problématique du four 3, mais la programmation de 2045 amènera à un remplacement du 2 qui aura vingt ans.

Monsieur GRENIER Echevin dit que 2045 est nécessaire à la survie de l'intercommunale. Rien ne dit qu'il y aura un autre four, d'autres solutions peuvent survenir.

Monsieur MARIQUE, Chef de groupe MR, insiste sur le fait que 2045 est une date qui permet de négocier des emprunts à long terme, ce qui induit de nouveaux projets.

Monsieur HUCQ, Conseiller Ensemble, propose de distinguer les votes sur les points 3 et 6. Il rappelle l'obligation de répondre à une mission communale de traitements des déchets et donc au maintien de l'association qui gère la question. On peut donc s'opposer au point 3 et marquer son accord sur le point 6.

Monsieur MARIQUE, Chef de groupe MR, demande un vote sur 1,2,4,5, un autre sur le 3



et un dernier sur le 6.

Le groupe PS demande une suspension de séance pour définir en interne leur proposition de vote.

Après le retour du groupe PS, le Bourgmestre met la proposition au vote.

Les points 1, 2, 4 et 5 de l'ordre du jour de l'assemblée générale ordinaire sont admis à l'unanimité.

Le point 3 de l'ordre du jour de l'assemblée générale ordinaire est refusé par 14 non et 5 abstentions (Mr CHARLIER, Mmes SMOLDERS, MAHIEU, Mrs HUCQ et KAYA).

Le point 6 de l'ordre du jour de l'assemblée générale extraordinaire est admis par 17 oui et 2 abstentions (Mrs MARIQUE et SIDIS).

Voir délibération – folio

**18. -2.075.1.077.7 - PROCES-VERBAL DE LA SEANCE PUBLIQUE DU 30 OCTOBRE ET 13 NOVEMBRE 2015 - POUR DECISION**

Le procès-verbal de la séance publique du 30 octobre 2015 et du 13 novembre 2015 est reporté.

Voir délibération – folio

AINSI FAIT ET DELIBERE EN SEANCE A AISEAU-PRESLES, LE 27 NOVEMBRE 2015.

Par le Conseil :  
Par ordre,

Le Directeur Général,

Le Bourgmestre-Président,

D. STAMPART

J. FERSINI